

## FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : ALBEMARLE

Site inspecté : Port de Bouc

Date de l'inspection: 12/03/2008

INSPECTION

## Constat de l'inspecteur :

Absence de contrôle sur le rejet d'eaux pluviales.

Ecart aux dispositions de : l'article 4.1.1a) de l'arrêté préfectoral n°2000-250/20-200-A du 25/07/2000  
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Le Responsable HSE



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous reprenons dès maintenant les prélèvements et analyses d'eaux pluviales pour respecter l'article 4.1.1a) de l'arrêté préfectoral n° 2000-250/20-200-A du 25/07/2000.

DRIRE

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui  Non   
 Proposition de mise en demeure Oui  Non   
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non   
 Commentaires :

L'inspection le : 04/08/2008

 Fiche soldée le :

## FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Althea

Site inspecté : Port de Bouc

Date de l'inspection : 23 mai 2007

Constat de l'inspecteur :

De nombreux produits liquides dangereux (toxiques inflammables...) sont entreposés sous rétention : (notamment plusieurs dizaines de récipients d'1 m<sup>3</sup>)

INSPECTION

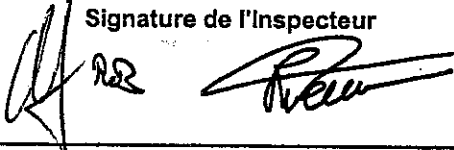
Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)


Arrêté Ministériel du 2 février 98, article 10

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
, fonction et Signature
 Sophie Kreuliger, Directeur Site 

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous mettrons en place les actions correctives suivantes :

- Réduction du nombre d'emballages stockés.
- Analyse des flux de produits entrant et sortant, analyse des stocks de produits qui en découlent.
- A partir des conclusions de l'analyse, étude et définition des dispositions à prendre pour nous en conformer progressivement à partir de fin 2007.

EXPLOITANT

## Suites susceptibles d'être données

Proposition de mise en demeure Oui  Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non 

Commentaires :

DRIRE

L'inspection le : 25/08/2007

Fiche soldée Oui  Non 

le : 10/06/2008

## FICHE D'ECART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : **Albemarle**Site inspecté : **Port-de-Bouc**Date de l'inspection : **23/05/07**

## Constat de l'inspecteur :

L'ensemble des dispositions demandées pour le SGS n'apparaît pas dans les documents présentés notamment :  
 « la partie "Contrôle du SGS, audits et revues de direction" »

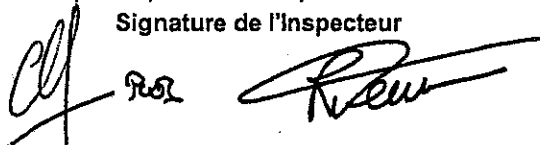
Dans le cas particulier de la procédure de gestion des modifications (MA/PA(009), tous les cas ne sont pas présents - (ajout d'équipement, ---)

Écart aux dispositions de : Arrêté du 10 mai 2000  
 (indiquer le référentiel réglementaire opposable)

INSPECTION

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
fonction et Signature

Sophie Kreutzger, directeur S&amp;K



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Le document présenté sera mis à jour pour fin septembre 2007

La procédure de gestion des modifications sera mise à jour pour tenir compte des cas manquants tels que l'ajout d'équipement.  
 Délai : fin septembre 2007

EXPLC..ANT

## Suites susceptibles d'être données

Proposition de mise en demeure Oui  Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non 

Commentaires :

DRIRE

L'inspection le : 21/08/2007

Fiche soldée Oui  Non 

le : 5/08/2008